

Tableau des prestations d'initiatives locales — actions sociales spécifiques

Mise en application à compter du 1er septembre 2026

NATURE DE L'ACTION	MONTANTS
1. PRÉVENTION EN FAVEUR DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE DES AGENTS	
Lunettes / lentilles de contact	325 € montant plafond lunettes agent 150 € pour chaque enfant à charge
Orthodontie	650 € montant plafond pour enfant à charge
Soins dentaires (y compris orthodontie adulte)	675 € par agent et 300 € par enfant à charge < 25 ans
Prothèses auditives	650 € par agent et 300 € par enfant à charge < 25 ans
Prothèses orthopédiques	650 € par agent et 300 € par enfant à charge < 25 ans
Ostéopathie, acupuncture, hypnose	100 € montant plafond par agent
Aide aux voyages pour famille résidant hors métropole (parents, enfants, conjoints)	350 €
Aide à la première titularisation	300 €
2. SOUTIEN À L'ÉDUCATION DES ENFANTS	
Aide pour la cantine scolaire	285 €
Aide spécifique enfants étudiants	650 €
Aide pour activité extra-scolaire annuelle	350 € par enfant
Aide pour la scolarisation des enfants en filières / études professionnelles	650 €
3. PROMOTION DE LA CULTURE, DES LOISIRS ET DU SPORT	
Aide pour activités extraprofessionnelles (activités culturelles, sportives et de loisirs)	400 €
4. ACCOMPAGNEMENT DES AGENTS EN FIN DE CARRIÈRE	
Aide au départ à la retraite	800 € pour la première année 50 € par année supplémentaire
5. ÉVÉNEMENTS FAMILIAUX	
Aide à la naissance	330 € par enfant
Aide pour le deuil (agent, conjoint, enfants)	500 €
Arbre de Noël pour tous Chèques cadeaux pour les enfants et par agent	135 € par enfant 205 € pour l'agent sans enfant 70 € pour tous les agents